



## CADRE DE RÉFÉRENCE

### Sous-comité sur l'année préparatoire au programme MDCM

---

**Approbation par :** Comité du programme MDCM

**Date d'approbation :** 22 août 2016

**Dernière mise à jour :** 6 mars 2024

---

#### Mandat

Le Sous-comité sur l'année préparatoire au programme MDCM du Comité d'admission MDCM est chargé par ce dernier d'examiner les dossiers académiques et disciplinaires des étudiants et étudiantes qui doivent réaliser une année préparatoire avant de pouvoir s'inscrire au programme MDCM. Cette responsabilité inclut l'examen en profondeur des dossiers qui ne dépassent pas clairement le seuil minimal requis pour la promotion. Le Sous-comité sur l'année préparatoire est guidé dans sa démarche par les [Directives de promotion des étudiants passant de l'année préparatoire Med-P au programme MDCM](#) (ci-après, Directives de promotion).

Le sous-comité recommande une décision de promotion au Comité d'admission MDCM, qui détient l'autorité décisionnelle ultime pour la sélection et l'admission des étudiants et étudiantes au programme MDCM.

Le vice-décanat, Études médicales de premier cycle, en consultation avec le vice-décanat adjoint, Admissions MDCM, désigne un directeur ou une directrice de l'année préparatoire, qui assure la présidence du Sous-comité sur l'année préparatoire.

#### Rôles et responsabilités

Le Sous-comité sur l'année préparatoire au programme MDCM a les responsabilités suivantes :

1. Veiller à ce que les étudiants et étudiantes qui font une année préparatoire connaissent et comprennent les Directives de promotion.
2. Veiller à ce qu'une rétroaction soit communiquée en temps utile aux étudiants et étudiantes que l'on identifie, à la mi-session d'automne, comme risquant de ne pas être promus au



programme MDCM.

3. Examiner les dossiers académiques et disciplinaires de tous les étudiants et étudiantes en année préparatoire, ainsi que les commentaires écrits de ceux et celles qui ne dépassent pas clairement le seuil minimal requis pour la promotion, et recommander une décision de promotion au Comité d'admission MDCM.

### Structure hiérarchique

La présidence du sous-comité doit présenter un compte rendu lors de deux réunions du Comité du programme MDCM par année et soumettre annuellement à ce dernier un rapport écrit ou une présentation. La présidence peut en outre demander l'ajout de points à l'ordre du jour des réunions du Comité du programme MDCM.

### Composition

Les membres sont liés par l'entente de confidentialité des admissions aux études médicales de premier cycle et sont tenus de respecter la politique facultaire sur les conflits d'intérêts.

	Fonctions	Droit de vote
Directeur(-trice) de l'année préparatoire	Présidence	Oui
Directeur (-trice), Admissions en médecine	Membre d'office	Non
Administrateur(-trice) des admissions	Secrétaire	Non
1 membre du corps professoral d'un département de sciences fondamentales de la Faculté de médecine et des sciences de la santé		Oui
1 membre du corps professoral d'un département clinique de la Faculté de médecine et des sciences de la santé		Oui
Conseiller(-ère) pédagogique pour l'année préparatoire à Montréal (Faculté des sciences)	Membre d'office	Non
Conseiller(-ère) pédagogique pour l'année préparatoire en Outaouais (Faculté des sciences)	Membre d'office	Non
Vice-doyen(ne) adjoint(e), Admissions MDCM*	Membre d'office	Non

\* Cette personne est invitée à toutes les réunions et reçoit tous les ordres du jour, les procès-verbaux et les documents de réunion, mais sa présence à toutes les réunions n'est pas attendue.



## Durée des mandats

Les membres d'office du sous-comité y siègent pour toute la durée de leur mandat. Le mandat des autres membres du sous-comité est de 3 ans (renouvelable une fois).

## Déroulement des réunions

### **Fréquence et structure des réunions**

Le sous-comité se réunit au moins deux fois par année : une fois au début de l'hiver pour examiner les résultats obtenus à la session d'automne et identifier les étudiants et étudiantes ayant besoin de soutien ou d'une intervention, et une fois au début juin, après la communication des résultats obtenus à la session d'hiver, pour examiner les candidatures à la promotion. La présidence peut convoquer des réunions additionnelles au besoin.

Les discussions sont bilingues; les membres et les personnes invitées peuvent s'adresser au comité dans la langue de leur choix.

Un procès-verbal des réunions est rédigé en anglais et envoyé par voie électronique à l'ensemble des membres.

### **Quorum**

Pour atteindre le quorum, tous les membres avec droit de vote doivent être présents (en personne ou en mode virtuel).

### **Procédure de vote**

La présidence vise le consensus, mais les recommandations finales reposent sur un vote. Les motions sont adoptées à la majorité simple (50 % + 1) des membres votants.